

RTS 28 – Revue annuelle 2022

Version du 30/04/2023 –

1. QU'EST-CE QUE LE RTS 28 ?

La Commission européenne impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Cette obligation de déclaration relève de la directive MiFID II (directive concernant les marchés d'instruments financiers) visant à harmoniser la réglementation des services d'investissement dans tous les États membres de l'Espace économique européen.

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS). Le RTS 28 énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

2. CONTENU DU RTS 28

Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation :

Ce rapport présente des informations relatives aux cinq principales plates-formes d'exécution et contreparties utilisées par SANSO Investment Solutions lors du placement et de l'exécution d'ordres auprès de contreparties pour l'exercice précédent dans le cadre de l'activité de gestion de portefeuille.

Il fournit une analyse distincte par classe et par sous-classe d'actifs le cas échéant, des instruments financiers définis par MiFID II, lorsque SANSO Investment Solutions a placé et exécuté des ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille.

Dans le cadre de ce rapport, SANSO Investment Solutions doit également publier pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue durant l'année précédente.

3. RTS 28 : RÉSUMÉ DE L'ANALYSE

Ce document présente un résumé de l'analyse réalisée par SANSO Investment Solutions et des conclusions qu'elle tire du suivi détaillé de la qualité d'exécution :

- obtenue sur les plateformes sur lesquelles elle a exécuté tous les ordres de ses clients durant l'année précédente
- obtenue auprès des contreparties auxquelles elle a transmis les ordres de ses clients durant l'année précédente.

SANSO Investment Solutions dispose d'une politique et de mesures associées (Politique d'Exécution) concernant la transmission et l'exécution des ordres de ses clients. Le document d'information sur la Politique d'Exécution de SANSO Investment Solutions à destination de ses clients est disponible sur le site internet de la société https://sanso-is.com/fichiers/sanso_is-politique_dexecution-des-ordres-et-selection-intermediaires-.pdf. Les produits concernés par ce rapport correspondent aux instruments financiers définis dans la Section C de l'Annexe I de MiFID II.

3.1. Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Les facteurs considérés par SANSO Investment Solutions s'entendent comme suit :

- Le prix : prix final auquel un instrument financier est exécuté ;
- Les coûts : coûts implicites tels que l'impact possible sur le marché, les coûts internes explicites qui représentent la rémunération propre de SANSO Investment Solutions, les coûts externes explicites (frais minimum, compensation, etc.) ;

- La rapidité : temps nécessaire estimé pour exécuter une transaction ;
- Probabilité d'exécution et de règlement : la probabilité que SANSO Investment Solutions puisse conclure une transaction ;
- Taille : taille de la transaction pouvant affecter le prix de l'exécution ; et
- Nature de l'ordre ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre : caractéristiques particulières de l'ordre pouvant affecter la meilleure exécution.

Généralement, SANSO Investment Solutions considère que le facteur le plus important pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des coûts éventuels payés par le client.

Les facteurs d'exécution secondaires pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité (exécution dans un temps opportun), la probabilité d'exécution (liquidité du marché), le type et la taille de l'ordre, le règlement/compensation, la qualité et la diversification des contreparties.

Les ordres sont généralement placés auprès de la table de négociation externalisée Exoé. Les principaux avantages sont :

- l'augmentation de la qualité d'exécution,
- la diminution des coûts liés au courtage et
- les gestionnaires de portefeuille se concentrent sur la gestion des investissements plutôt que sur l'exécution et la recherche de liquidité.

Afin de vérifier et de mesurer l'efficacité de son dispositif, SANSO Investment Solutions surveille de façon continue l'évolution du marché, la qualité d'exécution obtenue, les lieux d'exécution et des prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients.

Le suivi consiste à la fois en un suivi ordre par ordre et en un suivi de la tendance générale de la qualité d'exécution. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'exécution de SANSO Investment Solutions.

[3.2. Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients](#)

SANSO Investment Solutions place des ordres principalement avec la table de négociation externalisée Exoé. Conformément à l'article 30 (1) du règlement délégué 2017/565, ce prestataire de service d'investissement régulé revêt le caractère de prestataire externe essentiel. En conséquence, SANSO Investment Solutions dispose d'un dossier complet sur ce prestataire et évalue annuellement la qualité et la conformité de son activité. La séparation des fonctions permet au gérant de portefeuille de se concentrer sur la gestion des investissements et l'initiation d'ordres, tandis qu'Exoé est chargé de la bonne exécution des transactions, sans conflit d'intérêts.

SANSO Investment Solutions n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre SANSO Investment Solutions, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts de SANSO Investment Solutions. Pour de plus amples renseignements, se référer à la Politique d'exécution des ordres de SANSO Investment Solutions et la procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts.

[3.3. Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés](#)

Il n'y a aucun changement à noter dans la liste des lieux d'exécution cités dans la politique d'exécution de SANSO Investment Solutions.

Les prestataires chargés de l'exécution figurant sur la liste présentée dans la politique d'exécution de SANSO Investment Solutions sont soumis à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution.

[3.4. Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients](#)

SANSO Investment Solutions traite des opérations sur instruments financiers pour le compte des OPC et mandats qu'elle gère. SANSO Investment Solutions ne pratique pas la réception et transmission d'ordres - sur instruments financiers négociés sur des marchés réglementés - pour le compte de clients professionnels ou non professionnels. Le meilleur résultat possible sera généralement déterminé par le prix et le coût, mais peut dépendre d'autres facteurs d'exécution, tels que la taille et le type, propres à l'ordre donné. Pour une description détaillée de la façon dont nous exécutons les ordres de nos clients sur les instruments financiers, veuillez consulter notre Politique d'exécution des ordres.

3.5. [Indication des critères privilégiés ou non par rapport aux prix et couts et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle](#)

Voir point précédent (3.4)

3.6. [Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS27](#)

SANSO Investment Solutions n'a pas utilisé de rapports RTS 27 de prestataires dans le cadre de son processus de sélection des intermédiaires.

4. RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX CINQ PRINCIPALES CONTREPARTIES POUR L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT ET DE TRANSMISSION DES ORDRES DE CLIENTS

4.1. [Définitions](#)

Dans chaque section et sous section, l'analyse comprend les informations suivantes :

La section « actions et certificats de dépôts » est subdivisée en pas de cotation : Les « Bands » correspondent au nombre quotidien moyen de transactions sur le marché le plus pertinent en termes de liquidité et subdivisées en 3 groupes :

- Bands 1-2 : entre 0 et 79 transactions par jour, en moyenne ;
 - Bands 3-4 : de 80 à 1999 transactions par jour, en moyenne ;
 - Bands 5-6 : plus de 2000 transactions par jour, en moyenne.
-
- les cinq principales contreparties ainsi que leur LEI (Legal Entity Identifier, identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers, basé sur la norme internationale ISO 17442:2012) dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - la proportion du volume d'ordres placés en pourcentage du volume total dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - la proportion du nombre d'ordres placés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - l'indication du fait que SANSO Investment Solutions a, ou non, placé en moyenne moins d'un ordre par jour ouvrable au cours de l'exercice dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - l'indication du fait que SANSO Investment Solutions a, ou non, exécuté dans le cadre de ses transactions :
 - des ordres dirigés – un « ordre dirigé » désigne un ordre pour lequel une plate-forme d'exécution a été spécifiée par le donneur d'ordres dans le cadre d'un service de réception-transmission d'ordres ou d'exécution uniquement.
 - des ordres passifs – un « ordre passif » désigne un ordre qui a fourni de la liquidité et s'applique pour les actions et les instruments assimilés aux actions.
 - des ordres agressifs – un « ordre agressif » désigne un ordre qui a absorbé de la liquidité et s'applique pour les actions et les instruments assimilés aux actions.

Toutes les opérations sur instruments financiers négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont transmises aux places de négociation par l'intermédiaire d'EXOE.

RTS 28 SANSO - 2022

| Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant) | Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total | Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total | Pourcentage d'ordres passifs | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés | Nbr_Total_Order | Volume TOTAL | Cptx traités passifs | Capitaux traités agressifs | capitaux dirigés |
|--|---|---|---|--------------------------------|------------------------------|-----------------|--------------|----------------------|----------------------------|------------------|
| Catégorie d'instruments | Equities Bands 1-2 | (from 0 to 79 trades per day) | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Oui | 2022 | | | | |
| EXOÉ 969500KYI3MWWXVNV9Y76 | 100,0% | 100,0% | 17,6% | 62,9% | 0,0% | 201 | 454 070 € | 79 858 € | 285 665 € | 0 € |
| Catégorie d'instruments | Equities Bands 3-4 | (from 80 to 1999 trades per day) | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Oui | 2022 | | | | |
| EXOÉ 969500KYI3MWWXVNV9Y76 | 100,0% | 100,0% | 27,1% | 56,9% | 0,0% | 254 | 1 161 366 € | 314 296 € | 660 271 € | 0 € |
| Catégorie d'instruments | Equities Bands 5-6 | (from 2000 trades per day) | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Non | 2022 | | | | |
| EXOÉ 969500KYI3MWWXVNV9Y76 | 100,0% | 100,0% | 29,2% | 57,6% | 0,0% | 1799 | 17 802 048 € | 5 190 894 € | 10 248 404 € | 0 € |
| Catégorie d'instruments | Exchange traded products | | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Non | 2022 | | | | |
| EXOÉ 969500KYI3MWWXVNV9Y76 | 100,0% | 100,0% | 14,0% | 17,2% | 13,7% | 438 | 18 099 347 € | 2 535 998 € | 3 118 308 € | 2 476 474 € |
| Catégorie d'instruments | Debt instruments | Money markets instruments | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Oui | 2022 | | | | |
| EXOÉ 969500KYI3MWWXVNV9Y76 | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Catégorie d'instruments | Debt instruments | Bonds | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Non | 2022 | | | | |
| EXOÉ 969500KYI3MWWXVNV9Y76 | 100,0% | 100,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 1007 | 39 436 050 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Catégorie d'instruments | Equity Derivatives | | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Oui | 2022 | | | | |
| EXOÉ 969500KYI3MWWXVNV9Y76 | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Catégorie d'instruments | Other instruments | | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Oui | 2022 | | | | |
| EXOÉ 969500KYI3MWWXVNV9Y76 | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

5. RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX CINQ PRINCIPALES CONTREPARTIES POUR L'ACTIVITÉ D'EXECUTION DES ORDRES

| RTS 28 SANSO (Détails) - 2022 | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|--------------------------------|------------------------------|-----------------|--------------|----------------------|----------------------------|------------------|
| Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant) | Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total | Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total | Pourcentage d'ordres passifs | Pourcentage d'ordres agressifs | Pourcentage d'ordres dirigés | Nbr_Total_Order | Volume TOTAL | Cptx traités passifs | Capitaux traités agressifs | capitaux dirigés |
| Catégorie d'instruments | Equities Bands 1-2 | (from 0 to 79 trades per day) | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Oui | 2022 | | | | |
| PORTZAMPARC 969500DEM67LRGQOTV19 FR | 42% | 12,4% | 3,0% | 50,3% | 0,0% | 201 | 454 070 € | 79 858 € | 285 665 € | 0 € |
| BARCLAYS CAPITAL SECURITIES | 32,7% | 36,3% | 41,5% | 58,5% | 0,0% | | | | | |
| AUREL BGC SAS | 19,8% | 15,4% | 14,0% | 86,0% | 0,0% | | | | | |
| VIRTU ITG EUROPE LIMITED | 5,8% | 35,8% | 0,0% | 100,0% | 0,0% | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Catégorie d'instruments | Equities Bands 3-4 | (from 80 to 1999 trades per day) | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Oui | 2022 | | | | |
| BARCLAYS CAPITAL SECURITIES LIMITED 2GSBKIC2CB69PRJH1W31.IE | 40,3% | 39,8% | 25,6% | 43,7% | 0,0% | 254 | 1 161 366 € | 314 296 € | 660 271 € | 0 € |
| PORTZAMPARC 969500DEM67LRGQOTV19 FR | 37,8% | 28,3% | 35,4% | 60,7% | 0,0% | | | | | |
| VIRTU ITG EUROPE LIMITED 213800EEC95PRUCEUP63.IE | 16,8% | 14,6% | 17,5% | 69,1% | 0,0% | | | | | |
| AUREL BGC SAS SRJTDGZG4559ESIYLD31 FR | 5,1% | 17,3% | 7,8% | 92,2% | 0,0% | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Catégorie d'instruments | Equities Bands 5-6 | (from 2000 trades per day) | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Non | 2022 | | | | |
| AUREL BGC SAS SRJTDGZG4559ESIYLD31 FR | 43% | 23,7% | 21,5% | 64,4% | 0,0% | 1799 | 17 802 048 € | 5 190 894 € | 10 248 404 € | 0 € |
| BARCLAYS CAPITAL SECURITIES LIMITED | 27,1% | 46,2% | 52,4% | 46,4% | 0,0% | | | | | |
| VIRTU ITG EUROPE LIMITED | 20,9% | 17,7% | 20,3% | 60,3% | 0,0% | | | | | |
| PORTZAMPARC | 7,9% | 7,2% | 17,2% | 55,9% | 0,0% | | | | | |
| GFI SECURITIES LIMITED | 0,6% | 5,3% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Catégorie d'instruments | Exchange traded products | | Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable : | | Non | 2022 | | | | |
| AUREL BGC SAS SRJTDGZG4559ESIYLD31 FR | 77,6% | 81,3% | 17,4% | 22,1% | 17,6% | 438 | 18 099 347 € | 2 535 998 € | 3 118 308 € | 2 476 474 € |
| GFI SECURITIES LIMITED | 21,8% | 18,3% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | | | | | |
| BARCLAYS CAPITAL SECURITIES | 0,5% | 0,2% | 95,5% | 4,5% | 0,0% | | | | | |
| VIRTU ITG EUROPE LIMITED 213800EEC95PRUCEUP63.IE | 0,1% | 0,2% | 0,0% | 100,0% | 0,0% | | | | | |

